



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	11	4

**OBJET : 09-3 - ENVIRONNEMENT
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU
CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE
LERINS - COMPTE ADMINISTRATIF
ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
EXERCICE 2011 - INFORMATION AU
CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3126/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **06/12/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **10 DEC. 2012**

Pour le Maire,
L'Attaché principal,



A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 29 novembre 2012

Le jeudi 29 novembre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/11/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Serge AMAR à Mme Françoise THOMEL
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Martine SAVALLI à Mme Suzanne TROTOBAS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Khéra BADAOUI à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à Mme Agnès GAILLOT
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Dans sa séance du 4 mai 2009, le Conseil Municipal a adopté le principe de création et d'adhésion de la Commune d'Antibes Juan les Pins au Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins (SIGLE), pour porter la démarche de ce Contrat de Baie.

Il a été autorisé par Arrêté Préfectoral en date du 11 février 2010, et installé par Monsieur le Sous-Préfet de Grasse le 21 juin 2010.

Ce syndicat a pour objet :

- d'assurer l'animation et le secrétariat technique du Comité de Baie ;
- de réaliser les études et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des outils techniques de suivi, de contrôle, d'évaluation et d'implication nécessaires à une gestion globale et cohérente des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du Contrat de Baie et conséquemment pour contribuer au développement économique et social du site ;
- de veiller à la mise en cohérence des actions conduites par les Communes, ainsi que par les autres acteurs territoriaux afin d'inciter ceux-ci à atteindre les objectifs du Contrat de Baie.

Il regroupe douze communes du littoral et du bassin versant aval de la Siagne : Antibes Juan-les-Pins, Théoule sur Mer, Mandelieu la Napoule, Cannes, Vallauris Golfe Juan, le Cannet, Mougins, Pégomas, la Roquette sur Siagne, Auribeau sur Siagne, Mouans Sartoux, Grasse.

En 2011, au titre de la gestion de ce contrat, le syndicat a organisé plus de 50 réunions avec les communes maîtres d'ouvrages et syndicats intercommunaux, associations, socioprofessionnels, partenaires institutionnels et financiers, pour mettre au point un plan de 133 actions portées par 29 maîtres d'ouvrage pour un total 133 millions d'euro TTC en phase 1 (période 2012/2014), afin de contribuer à la qualité des milieux, la valorisation des milieux littoraux. La Ville d'Antibes a proposé 9 actions pour un total de 282 000 € (mouillages propres, sentier de découverte aquatique, création et animation de l'espace mer et littoral).

Le syndicat a également finalisé le dossier définitif qui a été validé par le Comité de Baie le 16 décembre 2011, puis agréé en avril 2012 par le Comité de Bassin, dernière étape pour mettre en œuvre le plan d'action.

Le rapport d'activité présente le budget de fonctionnement 2011 du SIGLE, accompagné du compte administratif approuvé en Conseil Syndical le 24 février 2012.

Conformément aux articles L 2313-1 paragraphe 4 et L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins transmet chaque année à ses Communes membres son rapport d'activité annuel et son compte administratif, pour information, après approbation du conseil syndical.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

Commission(s) :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel et compte administratif 2011 du Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.09-3 - ENVIRONNEMENT - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES EXERCICE 2011 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 10/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2012

Numéro de l'acte : DCM3126-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121129-DCM3126-12-DE

Date de décision : 29/11/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement